


# SMIC : les propositions explosives du groupe d'experts officiel

 [lesechos.fr/economie-france/social/030978237731-smic-les-propositions-explosives-du-groupe-dexperts-officiel-2135769.php](http://lesechos.fr/economie-france/social/030978237731-smic-les-propositions-explosives-du-groupe-dexperts-officiel-2135769.php)

05/12/2017

Le rapport du groupe chargé d'éclairer le gouvernement sur le salaire minimum préconise de mettre à bas la formule de revalorisation automatique. - AFP

Attention rapport explosif ! Le millésime 2017 de l'opus des [experts indépendants](#) sur le SMIC qui vient d'être remis au gouvernement préconise une révision en profondeur, voire un abandon, de sa formule de revalorisation automatique pour rendre le salaire minimum « *plus cohérent* » vis-à-vis des deux objectifs qu'ils se sont donnés pour leurs travaux : réduire le chômage et lutter efficacement contre la pauvreté.

Depuis sa création fin 1969, le SMIC n'a connu que des « *ajustements relativement mineurs alors que le monde s'est totalement transformé* », peut-on lire dans le rapport auquel « Les Echos » ont eu accès. Avant d'estimer que « *ces transformations et l'existence, en France, d'un chômage massif qui perdure [...] nécessitent [...] d'adapter le SMIC aux réalités économiques et sociales actuelles.* »

## Eclairage

Mis en place en 2008, le groupe d'experts indépendants est chargé d'éclairer la Commission nationale de la négociation collective (Cnnc) sur les évolutions du SMIC. Sa principale recommandation consiste à estimer s'il y a lieu, ou non, de donner un coup de pouce supplémentaire. Dans la foulée des années précédentes, le rapport préconise - sans surprise - de s'abstenir de nouveau.

La croissance du PIB est, inférieure à celle de la zone euro, argumentent-ils. Le taux de chômage reste élevé. Qui plus est, les entreprises n'ont pas encore recouvré leurs niveaux de marge d'avant crise. Le secteur productif, enfin, souffre d'un déficit de compétitivité, en témoignent notamment les baisses de parts de marché à l'exportation.

## Pistes de réformes

Le gouvernement devant très probablement suivre cet avis, le SMIC n'augmentera donc au 1er janvier prochain « que » sous l'effet de ses deux composantes de revalorisation automatique. A savoir, l'inflation des ménages du premier quintile (les 20 % les plus pauvres) augmentée de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés (SHBOE). Soit une hausse de 1,1 %, sous réserve des indices définitifs, [contre 0,95 début 2017](#) .

Mais les experts, cette année, ne se sont pas contentés de faire marcher leur calculette. Ils ont élargi leurs réflexions à trois pistes de réformes. Les deux premières - régionalisation du SMIC ou modularisation en fonction de l'âge - ont été abandonnées, fautes d'être concluantes. Reste celle de la refonte des règles obligatoires d'indexation que les experts estiment « *souhaitable à plusieurs égards* ».

Le rapport pointe d'abord que sur les 27 des 35 pays de l'OCDE ayant un salaire minimum, seuls quatre ont opté pour une revalorisation automatique. Et encore, pour trois d'entre eux, elle ne porte que sur l'inflation. Avec ses deux critères, la France est donc un cas à part ce qui, toujours selon les experts, présente plusieurs inconvénients.

## L'inconvénient de la « circularité »

En premier lieu, si le gouvernement veut afficher un geste politique, il doit aller au-delà de la revalorisation automatique qui peut être importante. « *Dans les faits, depuis sa création, le SMIC a augmenté plus vite que le salaire moyen* », rappelle le rapport.

Autre inconvénient pointé du doigt, la « *circularité* » entre SMIC et salaires. En clair : si l'évolution des prix et des salaires influence le SMIC, ce dernier quand il est revalorisé influence à son tour... inflation et salaires. Au détriment de la compétitivité de la France et de l'emploi des moins qualifiés.

Qui plus est, les gouvernements qui se sont succédé depuis 1990 n'ont eu de cesse de compenser la hausse « *rapide* » du SMIC par de très coûteux allègements de charges sur les bas salaires. « *Avec une progression plus modérée du SMIC sur les dernières décennies, les économies faites sur les exonérations auraient pu être utilisées dans des dispositifs ciblés pour lutter contre la pauvreté, comme par exemple aujourd'hui la prime d'activité* », peut-on lire.

## **Marges de décisions politiques**

Deux options se dégagent alors : supprimer dans la règle d'indexation du SMIC le paramètre lié à la progression de pouvoir d'achat (SHBOE). Avantages : redonner des marges de décision à l'exécutif mais aussi garantir le pouvoir d'achat du SMIC.

La deuxième option est plus radicale, puisqu'elle consiste à supprimer toute règle d'indexation automatique. A la clef, la maîtrise des hausses du SMIC dans les périodes de creux économiques pour préserver les emplois. Avec, toutefois, l'inconvénient de plus garantir le pouvoir d'achat du salaire minimum sur l'année. Un inconvénient qui peut être « *accompagné d'un engagement* » à le préserver » sur une période plus longue (3 ou 5 ans par exemple).

L'une et l'autre des deux options, ajoutent les experts, renforceraient également le rôle de la négociation collective.

Alain Ruello